

# **CONVOCATION**

Conseil Municipal

*Article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira en session extraordinaire, le :

**Lundi 15 Décembre 2025 à 18 heures  
A la Mairie de Fronsac**

*En application des articles L2121-9 et L2121-10*

**Ordre du jour :**

\*\*\*\*\*

Approbation du Procès-Verbal du 22 septembre 2025

- Décision modificative n°1 – Travaux en régie
- Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées, des statuts annexés et adhésion au futur Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion
- Vote de l'ouverture du quart des crédits pour le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026
  
- Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Fronsac, le 09/12/2025

